

*Notice du Délégué du Conseil fédéral
aux Œuvres d'Entraide internationale, E. de Haller*

Berne, 27 mai 1942

MISSIONS SANITAIRES SUR LE FRONT EST
ÉMISSION DE L'AGENCE «TASS» DU 12 MAI 1942

*Visite de M. von Bibra, Conseiller de la Légation d'Allemagne,
le 26 mai 1942 à 17 h 00*

M. von Bibra avait tenté de m'atteindre le samedi 23 mai (voir rapport de M. Boerlin¹). Aussitôt rentré à Berne hier matin, je lui ai fait dire que je me tenais à sa disposition.

M. von Bibra est venu me voir hier à 17 h 00. Il m'a confirmé que Berlin manifestait des signes d'impatience. Il avait reçu l'ordre de faire une démarche auprès du Chef du Département politique; toutefois, M. Feldscher lui ayant dit que je m'occupais de ce genre d'affaires, il avait jugé préférable de venir m'en parler.

M. von Bibra confirme qu'à la date du 12 mai, l'Agence «Tass» a diffusé une nouvelle² selon laquelle: «Die Schweizer Ärzte hätten berichtet, dass russische Kriegsgefangene systematisch von deutschen Behörden vernichtet wurden; sie wurden vergiftet; in Lager herrsche überall Hunger». Invitée à solliciter un démenti, la Légation se mit en rapport le lendemain même avec le Colonel von Erlach, qui fit observer à son interlocuteur qu'il «s'agissait d'une affaire politique». Ensuite de cette remarque, le Conseiller d'Ambassade Kordt fit au Département politique, le 15 mai, la communication qui se trouve consignée dans la note de M. Feldscher du lendemain³.

1. *Non reproduit. Cf. aussi E 2001 (D) 3/467.*

2. *Le texte diffusé par l'Agence Tass ne semble pas avoir été porté à la connaissance des services du DPF; ceux-ci ne connaissent que les passages transmis par la Légation d'Allemagne à Berne.*

3. *Dans la notice de Feldscher du 16 mai 1942, on lit: Herr Botschaftsrat Kordt telephoniert mir, dass die Deutsche Regierung die Deutsche Gesandtschaft beauftragt habe, die Schweizerische Ärztemission zu veranlassen, gegen eine Meldung des «Tass»-Bureaus, die am 12. Mai*

J'ai exposé à M. von Bibra, sans lui épargner aucun détail, l'historique des communiqués concernant les missions sanitaires sur le front Est. Je lui ai rappelé que toute publication sur ce sujet étant subordonnée à une autorisation du Conseil fédéral, il devait, partant, être tenu compte, dans l'élaboration des textes ainsi publiés, de leur caractère officieux. J'ai profité de cette occasion pour expliquer les conditions dans lesquelles le communiqué préparé peu après le retour de la deuxième mission sur le front Est⁴, avait dû être escamoté; M. von Bibra a admis que le Comité avait commis un impair en ne soumettant le projet de communiqué au Département politique qu'après l'avoir remis à l'Attaché militaire allemand!

En ce qui concerne la nouvelle «Tass» du 12 mai, nous avons constaté qu'un malentendu s'était produit: la Légation a compris que, s'agissant d'une affaire de caractère nettement politique, le Département l'évoquait à lui et faisait le nécessaire, tandis qu'il résulte de mes entretiens répétés avec le Secrétariat du Comité, que ce dernier se préparait à soumettre un texte au Conseil fédéral.

M. von Bibra est tout à fait d'accord avec moi pour constater que le Comité, dont le bilan d'œuvres charitables est brillant, a droit, comme toutes les institutions de caractère privé, à l'indulgence.

Je lui ai encore expliqué que je n'exerçais aucun pouvoir sur le Comité, au sein duquel je siège à titre d'hôte; que je m'efforce de lui servir de trait d'union avec l'autorité politique fédérale. Poursuivant, j'ai dit à M. von Bibra que, dans ma conversation avec le Secrétariat du Comité, j'avais préconisé – en réservant entièrement l'attitude du Conseil fédéral – de rédiger un communiqué⁵ donnant un aperçu général des activités récentes et dans lequel serait glissé un passage qui rectifie implicitement la dépêche «Tass». M. von Bibra a déclaré qu'il partageait personnellement cet avis.

J'ai fait remarquer au cours de la conversation que ni la Légation d'Allemagne, ni les services suisses chargés d'enregistrer les nouvelles radiophoniques étrangères n'avaient été en mesure de nous fournir le texte même de la dépêche «Tass». J'ai, en outre, fait observer que les autorités suisses pourraient prétendre que, s'agissant d'une polémique entre deux belligérants, c'est au Gouverne-

d. J. verbreitet wurde, zu intervenieren. In dieser Meldung war behauptet worden, schweizerische Ärzte hätten bestätigt, dass russische Gefangene von der deutschen Armee vergiftet würden.

Herr Kordt fügt hinzu, dass das Politische Departement von dem Schritte, den die Deutsche Gesandtschaft bei der Schweizerischen Ärztemission unternommen habe, verständigt werde, weil bei einem frühern gleichartigen Anlass die Deutsche Gesandtschaft darauf aufmerksam gemacht worden sei, dass das Politische Departement von derartigen Schritten unterrichtet werden sollte. *Après avoir pris connaissance de cette notice, le 18 mai, Pilet-Golaz réagit:* J'ai dit, lors de la précédente fois, que le Comité n'avait pas le droit de faire passer des communiqués sans l'autorisation du gouvernement; que par conséquent il était nécessaire que l'on passe par nous, à défaut de quoi des retards et des malentendus étaient possibles. – Avant de rien faire, il convient de savoir ce que c'est que cette nouvelle «Tass», en quoi elle concerne notre mission. Après nous verrons s'il y a lieu de faire quelque chose et comment. – A transmettre à M. de Haller pour qu'il prenne contact avec le Secrétariat du Comité.

4. Cf. N° 170, note 4.

5. Le texte du communiqué est reproduit en annexe.

27 MAI 1942

619

ment allemand de démentir la nouvelle. A cela, M. von Bibra a répliqué en me demandant d'imaginer la réaction du Gouvernement, du public et de la presse suisses si la propagande allemande diffusait, comme elle le pourrait parfaitement, des nouvelles de ce genre sur le prétendu témoignage de ressortissants suisses, concernant les méthodes de guerre de la partie adverse. Je me suis borné à répondre que les relations entre la Suisse et la Russie, d'une part, et les relations entre la Suisse et l'Allemagne, d'autre part, ne pouvaient servir de termes à une comparaison raisonnable.

J'ai promis à M. von Bibra de faire toute diligence pour porter sa démarche à la connaissance du Chef du Département politique⁶, afin de lui permettre de donner à Berlin la réponse qu'il est impatient de communiquer.

E 2001 (D) 2/176

ANNEXE

Communiqué du Comité d'actions de secours sous le patronage de la Croix-Rouge suisse⁷

Le Comité d'actions de secours sous le patronage de la Croix-Rouge suisse communique ce qui suit au sujet de son activité:

Récemment sont rentrés en Suisse les deux médecins et les deux infirmières que le Comité d'actions de secours avait envoyés en Grèce, il y a quelques semaines, pour y distribuer des quantités importantes de médicaments et de fortifiants.

Après s'être renseignés auprès des autorités compétentes et s'être rendus directement compte de la situation et des besoins, les représentants du Comité ont procédé à la distribution des produits précités. La confiance témoignée à nos médecins et les facilités qui leur ont été offertes ont rendu possible un travail rapide et efficace, qui a fait l'objet d'appréciations élogieuses.

Dans quelques jours, une troisième mission sanitaire partira pour le front Est. Cette mission est composée de 30 médecins, de 30 infirmières et de personnel auxiliaire. Elle est dirigée par le Professeur Merke de Bâle. Ses tâches sont semblables à celles qu'a assumées la deuxième mission. On se souviendra que celle-ci avait exercé son activité de la mi-janvier à la mi-avril dans des lazarets de l'arrière, dans des postes de chirurgie et des établissements pour malades. Le logement et la nourriture étaient satisfaisants. Tout le matériel sanitaire nécessaire était constamment à disposition en quantité suffisante. Comme lors de la première mission, les blessés allemands et russes étaient bien traités médicalement et humainement. Les meilleurs rapports régnaient entre la mission et les autorités sanitaires et militaires.

Le Comité saisit cette occasion pour affirmer que les relations divergeant de l'exposé qui précède et qui ont été répandues ici et là n'émanent pas de membres de la mission.

6. *Pilet-Golaz reçoit le Ministre d'Allemagne, Köcher, le 29 mai à 17 heures; il lui explique que si nous nous engageons dans une polémique avec l'agence Tass, notre action sur le front Est pourrait être compromise par les réactions de la presse de gauche suisse. Il lui a annoncé que le Conseil fédéral pourrait envisager d'approuver un communiqué sur les travaux du Comité au moment du départ de la 3^e mission (environ le 19 juin). Brève notice manuscrite de de Haller, datée du 4 juin 1942. E 2001 (D) 2/176. La 3^e mission médicale arrive effectivement à Berlin le 19 juin, où elle est officiellement accueillie avant de se rendre à Riga. Cf. lettre de Frölicher au Département militaire fédéral, du 25 juin 1942. E 2001 (D) 2/176.*

7. *La préparation de ce communiqué a exigé plusieurs échanges entre le DPF et le Secrétariat du Comité; celui-ci avait approuvé deux textes distincts l'un sur la mission en Grèce et l'autre sur la mission sur le front de l'Est tandis que le DPF proposait un seul communiqué. Dans un entretien avec le Président de la Croix-Rouge suisse, J. de Muralt, Pilet-Golaz explique sa position, en présence de de Haller qui en a tenu le compte rendu suivant, daté du 13 juin 1942:*

M. Pilet-Golaz a reçu les deux projets de communiqués que le Comité désire soumettre à l'approbation du Conseil fédéral. Il rappelle que le Conseil fédéral s'est interdit d'entrer en polémique avec la propagande étrangère. D'autre part, le Conseil fédéral a décidé qu'aucune publication ne pourrait paraître dans la presse suisse sur les missions sur le front Est sans avoir été préalablement revêtue de son autorisation. Les communiqués du Comité acquièrent de ce fait un caractère officiel qui impose une rédaction circonspecte. Il importe, en outre, que les publications sur les missions au front Est ne constituent pas une source de difficultés pour la poursuite de l'action du Comité. Il faut donc agir très prudemment et surtout à la veille du départ d'une nouvelle mission. On a réussi jusqu'ici à éviter que l'action sur le front Est ne donne lieu à des commentaires et des critiques à l'étranger, notamment en Angleterre et par contre-coup dans la presse et le public suisses.

M. Pilet-Golaz craint que la formule consistant à publier deux communiqués distincts sur l'action en Grèce et sur le front Est ne soit inopportune: certains journaux pourraient ne publier que l'un des deux textes et le lecteur non averti croire qu'il s'agit de deux Comités différents. La solution tendant à traiter l'action en Grèce et l'action sur le Front Est dans un seul et même texte présente, en revanche, l'avantage de montrer que le Comité est parvenu à équilibrer son action du point de vue politique, ce à quoi il a toujours paru tenir. Passant au texte même, M. Pilet-Golaz relève que la partie consacrée aux constatations des membres de la deuxième mission sur le front Est emprunte la forme d'un démenti, ce que le Col.-Div. von Muralt est d'accord pour trouver peu souhaitable. De plus, certaines expressions (*Kameradschaft* etc.) ne sont guère heureuses. Enfin, la dernière phrase, qui attaque de front les fausses nouvelles récemment répandues, peut déclencher une polémique. Pour ces raisons, M. Pilet-Golaz craint que le Conseil fédéral ne puisse approuver les textes soumis par le Comité et qu'il en résulte des délais regrettables.

Après avoir rappelé l'épisode du communiqué préparé il y a quelques semaines et soumis au Gouvernement allemand avant que le Conseil fédéral n'ait eu l'occasion de se prononcer, ce que le Col.-Div. de Muralt est d'accord pour trouver regrettable, M. Pilet-Golaz soumet une nouvelle version, dans laquelle les fausses nouvelles sont implicitement réfutées.

Le Col.-Div. de Muralt explique qu'en raison de l'espacement des réunions du Comité, le communiqué a dû être débattu par correspondance. Le texte disjoint, soumis par lettre du 9 juin, reproduit textuellement une version proposée par le Dr. Koechlin, d'accord avec le Col. von Erlach. Sans doute le texte présenté par M. Pilet-Golaz est-il de beaucoup préférable. En ce qui concerne la réunion des deux sujets en un seul texte, le Col.-Div. de Muralt estime qu'elle ne présente plus d'inconvénient maintenant que la mission Francillon en Grèce est également rentrée. Il déclare, en outre, prendre la responsabilité d'accepter au nom du Comité la substitution aux textes adoptés par ce dernier de la rédaction soumise par M. Pilet-Golaz.

M. Pilet-Golaz a fait part de son intention d'écrire au Dr. Koechlin pour lui expliquer ce qui s'est passé et proposer de venir le voir pour lui fournir toutes explications utiles. Le Col.-Div. de Muralt se félicite de cette intention de M. Pilet-Golaz, dont la réalisation lui facilitera sa tâche.

Il est prévu que M. Pilet-Golaz soumettra à la séance du Conseil fédéral, qui doit être tenue l'après-midi, le projet de communiqué sur lequel l'accord vient d'être réalisé. Si le Conseil fédéral donne son approbation, le communiqué sera confié à la Division Presse et Radio par les soins du Département de Justice et Police et non pas directement aux agences de presse.

Le Conseil fédéral approuve le texte proposé par le DPF, le 12 juin 1942, dans sa séance de l'après-midi. Les textes français, allemand et italien du communiqué ont été remis le 13 juin, à 8 heures du matin, au Département fédéral de Justice et Police qui est chargé de le faire diffuser dans les journaux, le lundi 15 juin. Dans sa séance du 17 juin 1942, le Comité de secours prend note de la position du Conseil fédéral au sujet des communiqués sur ses activités. Afin d'éviter à l'avenir des malentendus avec le DPF ou à s'exposer au risque d'être censuré par l'autorité fédérale, il propose que les communiqués seront désormais élaborés d'un commun accord entre le Comité et le DPF. *Notice de de Haller du 20 juin 1942 sur la séance du Comité de secours, tenue à Berne, le 17 juin 1942* (E 2001 (D) 2/176).